



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_04_0007

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation :
17/04/2026

Date d'affichage :
17/04/2026

**OBJET : Vote du budget
primitif 2026 de la M57**

L'an deux mille vingt-six
le vingt quatre avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au club house de tennis en raison des travaux à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
NOULHIANE

Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT,
URBAIN, VANDENABEELE, VILLERET.

Excusé : /

Absents : /

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
a voté à l'unanimité le budget primitif de l'année 2026 de la M57 qui
s'équilibre à la somme de :

- 1 112 091, 17 € en section de fonctionnement,
- 1 003 060,81 € en section d'investissement.

D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à procéder
également à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au taux de
7.5 % pour l'année 2026, conformément à la délibération du conseil
municipal du 06 avril 2023 qui mettait en place la fongibilité des crédits en
section de fonctionnement et d'investissement.

Fait à Nançay, le 25 avril 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS

Alain URBAIN.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 27 avril 2026